



Seconde Professionnelle Conseil Vente

RNCP: 41938 Certificateur: Ministère de l'Agriculture

Date d'enregistrement : 01/09/2026

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Découvrir le Commerce et la relation client
- Découvrir la filière alimentaire et boisson
- Se familiariser avec le monde professionnel
- Découvrir l'alternance
- Faciliter l'orientation et choisir son BAC PRO

PUBLIC CONCERNÉ

- Élève de 3ème, de 3ème prépa pro
- Élève de 2nde générale, de 2nde GT
- Titulaire d'un CAP/CAPA non issus d'une formation commerce

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Alternance intégrative
- Pédagogie active

LE STATUT

- Formation initiale (stagiaire)

TARIFS 2026/2027

- Demi-pension : 2053.50€/an
- Pension complète : 2657€/an
- Bourses du Ministère de l'Agriculture selon situation familiale + fonds social des lycéens pour les stagiaires

www://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html

COMPETENCES VISEES

- Savoir-être
- Méthodes de vente
- Connaissance des codes de l'entreprise
- Ouverture au monde et aux autres : rencontres avec des professionnels et des associations, voyage d'études
- Citoyenneté

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

- Expression,
- Mathématiques,
- Anglais,
- Histoire-Géographie,
- ESC
- Physique-Chimie,
- Sport,
- Informatique
- Espagnol

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- Méthodes de vente
- Etude de l'environnement du point de vente et merchandising
- Filière alimentaire et boisson

LES LIEUX DE STAGE

- Stage alimentaire : GMS, primeurs, magasin bio, caviste, fromager affineur, brasseur, magasin de producteur, épicerie fine, chocolaterie
- Stage libre : magasins spécialisés, magasins alimentaires

L'ACCOMPAGNEMENT

- Carnet de liaison
- Suivi en entreprise et à la MFR
- Aménagement personnalisé H+

ET APRES ?

- BAC PRO MCV
- BAC PRO TCV
- BAC PRO d'une autre filière

MODALITÉS D'ACCÈS ET D'ORGANISATION

- Rencontre avec l'équipe pédagogique avec présentation des bulletins et du carnet de correspondance
- Demande AFFELNET puis rencontre avec l'équipe pédagogique
- Accès de septembre à décembre
- Alternance entre semaines dans l'établissement et semaines en entreprise

